

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Arlequin Daycare Inc.		Date d'inspection Le 28 janvier 2026
Nom de l'établissement Garderie Arlequin II Daycare		Numéro de permis 2002980
Adresse 444 McLaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4		Numéro de téléphone (506) 857-8010
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 52	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	17 févr. 2026	
Commentaires: Pendant la vérification des dossiers des membres du personnel, la Mentore en Assurance de la Qualité observe un certificat de secourisme qui est expiré. L'éducatrice en question ne peut jamais être laissé seul avec les enfants jusqu'à l'obtention d'un cours de secourisme valide.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	18 nov. 2026	28 janv. 2026
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité observe que 2 éducateurs sur 3 ont leur certificat de 1 an en éducation à la petite enfance. L'administrateur et, au moins 50 % des éducateurs sont maintenant titulaires d'un certificat d'un an en d'éducation à la petite enfance ou l'équivalent. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en après-midi afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté pendant l'inspection.
La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les vérifications</li> <li>- Les dossiers des membres du personnel</li> <li>- Compétence et formation</li> <li>- Les dossiers administratifs tenus sur les lieux</li> <li>- Fiches de médicaments</li> <li>- Médicaments</li> </ul>

## Commentaires généraux

### - Santé

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la qualité est à jour et tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants se réveiller de la sieste. Les enfants ont ensuite fait la transition pour manger la collation. Les enfants ont ensuite joué dans l'aire de jeu intérieur et ont ensuite fait la transition dans l'aire de jeu extérieur.

original signé par

Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 29 janvier 2026

Date

original signé par

Yvette Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 janvier 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*